

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max : **Adjoints,**

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M. PAULET Jean-Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - M. HUBERT Rudy - Mme BROCHARD Cécile - MM. : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mmes : GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - Mme DESMET Christine - M. RUDNIK Thierry - Mme PREVOST Muriel - MM. : GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique : **Conseillers Municipaux.**

ABSENT : M. BENABIDI Karim

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du 16 décembre 2014

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015
2. CONSTRUCTIONS D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION DE TYPE FILTRES « PLANTES DE ROSEAUX » A RAMATUELLE /DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR
3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DES CREDITS DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
4. INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2014 AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES
5. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2014
6. PARTENARIAT AVEC ESCOTA POUR L'ETUDE ET LA GESTION DE LA FAUNE ET LA FLORE
7. ADHESION DES COMMUNES DE CARCES et RETRAIT DE LA COMMUNE DU PRADET ET de MONTFORT-SUR-ARGENS DU S.I.V.A.A.D.
8. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
9. RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE DU SPIC « PARKING KERGOMARD »
10. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE AU TRAVAIL (AIST 83) – ANNEE 2015

11. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

12. COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

QUESTIONS DIVERSES

**LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

N°75/2014 : signe, le contrat de maintenance logiciel et assistance téléphonique à l'utilisation du logiciel VISIOAC dans le cadre de la mise en œuvre de la cartographie des réseaux d'Urbanisme avec la société MESOTECH pour un montant de 535 € HT.

N°76/2014 : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif à la fourniture et la livraison de granulats pour la voirie avec l'entreprise PROVENCE GRANULAT dans le cadre d'un marché à bons de commande (montant maximal annuel 150 000 € HT).

N°77/2014 : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif à la fourniture et la livraison de granulats pour la maçonnerie avec l'entreprise SOSACA dans le cadre d'un marché à bons de commande (montant maximal annuel 40 000 € HT).

N°78/2014 : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif à l'Assurance / Flotte automobile avec l'entreprise SMACL. Les dépenses seront ajustées en fonction des entrées et sorties de véhicules, et s'élèvent à la date de conclusion du contrat à :

- 16 889,28 € TTC pour le budget commune,
- 5 300,71 € TTC pour le budget eau,
- 4 304,97 € TTC pour le budget assainissement,
- 401,34 € TTC pour le budget CCAS,
- 1 125,34 € TTC pour le budget SPIC,
- 788,41 € TTC pour la garantie optionnelle – bris de glace,
- 625,37 € TTC pour la garantie optionnelle – préposés en mission.

N°79/2014 : signe, suite à mise en concurrence, le contrat concernant la porte automatique de l'hôtel de ville avec l'entreprise SHINDLER pour un montant annuel de 200 € HT.

N°80/2014 : signe, un avenant n°1 avec le groupement d'entreprises attributaire du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la cantine à l'école Henri Michel » dont le mandataire est AI PROJECT afin de porter la rémunération définitive à 87 518,10 € HT correspondant au taux de rémunération contractuel de 12,1% par le montant définitif des travaux à 723 290,10 € HT.

N°81/2014 : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif aux travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres sur le territoire communal de la Commune avec l'entreprise VERT FORET SERVICES, dans le cadre d'un marché à bons de commande avec un maximum de 50 000 € HT annuel.

N°82/2014 : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif aux « travaux de désamiantage sur le bâtiment des anciens tennis » avec l'entreprise VALGO. Le montant est fixé à 12 500 € HT.

N°01/2015 : déclare, sans suite, le marché de « Fourniture de pièces mécaniques »

Concernant l'opération « Aménagement de l'ancien IFAPRIX en salle de gymnastique associative » :

N°02/2015 : signe, un avenant n°1 au lot « finition » avec l'entreprise LA PALETTE DE GAIA afin de prendre en compte les sujétions techniques imprévues d'un montant de 2 383,75 € HT portant le montant total du marché à 28 668,61 € HT.

N°03/2015 : signe, un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise ARCH-E-TEK afin de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre. Le taux de rémunération est à 12% de l'enveloppe travaux fixée à 137 061,75€ HT soit une rémunération à 16 447,41€ HT.

N°08/2015 : signe, un avenant n°1 au lot « bâtiment » avec l'entreprise TCM afin de prendre en compte les sujétions techniques imprévues d'un montant de 15 128 € HT portant le montant total du marché à 60 157,64 € HT.

N°04/2015 : signe, un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération « Travaux d'extension et de réaménagement de la cuisine de l'école Henri Michel » avec l'entreprise MH PROJECT afin de prendre en compte les sujétions techniques imprévues d'un montant de 26 450 € HT représentant 3,98% d'augmentation du marché.

N°05/2015: accepte, la demande de rétrocession de la concession quinzenaire de Madame DEBERT Epouse DEUWEL Valentine. La somme de 23.60 € sera restituée au demandeur.

N°06/2015 : signe, le contrat de maintenance à l'utilisation du logiciel PVe Fines et des matériels d'application dans le cadre de la mise en œuvre de la verbalisation électronique avec la société MONETIQUE & COMMUNICATION pour un montant annuel de 450 € HT.

N°07/2015 : signe, une convention de partenariat de cinéma itinérant consistant en la programmation de 10 interventions (2 séances par intervention) à l'auditorium du collège Paul Emile Victor, avec la Ligue de l'Enseignement – FOL. Le montant de la participation financière communale 2015 s'élève à 2 076 €.

N°09/2015 : signe, avec l'entreprise PICHON, suite à mise en concurrence, les actes d'engagement relatifs aux fournitures scolaires et périscolaires, des marchés à bons de commande suivants :

- Lot n° 1 : « papeterie et accessoires » avec un montant maximal de 30 000 € HT /an.
- Lot n° 4 : « jeux éducatifs » avec un montant maximal de 6 000 € HT / an.

N°10/2015 : signe, avec l'entreprise LO PAIS, suite à mise en concurrence, les actes d'engagement relatifs aux fournitures scolaires et périscolaires, des marchés à bons de commande suivants :

- Lot n° 2 : « librairie scolaire » avec un montant maximal de 12 000 € HT /an.
- Lot n° 3 : « librairie non scolaire » avec un montant maximal de 7 000 € HT / an.

N°11/2015 : signe, une convention avec le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) portant sur le projet d'élaboration d'un schéma d'aménagement des espaces publics comprenant :

- la mise en œuvre pour les années à venir d'un programme de réfection urbaine et d'embellissement paysager du cœur de la ville ;
- la valorisation paysager du jardin du Souvenir Français.

La participation financière de la commune s'élève à 5 000 €.

- N°12/2015:** confie la défense des intérêts de la Commune au cabinet LLC & Associés dans les recours formulés par la Commune à l'encontre de Madame DESMET Christine, membre de la liste Bleu Marine (FN).
- N°13/2015:** confie la défense des intérêts de la Commune au cabinet LLC & Associés dans les recours formulés par la Commune à l'encontre de Messieurs Byrane GUEYE et Alain SAUVAYRE.
- N°14/2015:** signe, un avenant n°1 au marché intitulé « fourniture et livraison de repas pour les cantines de Vidauban » avec l'entreprise PROVENCE PLATS afin de prolonger la durée du marché de deux mois supplémentaires.
- N°15/2015 :** signe, un avenant n°1 au marché intitulé « Renouvellement de la canalisation d'eau potable – Astros » avec l'entreprise GARNIER PISAN pour 7 861 € HT de travaux supplémentaires portant le montant total à 157 852,00 € HT.

Monsieur RUDNIK Thierry demande la parole afin d'informer le Conseil Municipal de sa démission et celles de Madame PRUVOST Muriel et de Monsieur GIRARD Dominique du Front National et de son intention de constituer un nouveau groupe d'élus.

Madame PRUVOST Muriel et Monsieur GIRARD Dominique interviennent.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 16 décembre 2014 :

Monsieur MAGAGNOSC intervient : il juge le procès-verbal incomplet.

Intervention de **Monsieur GOMEZ Fabrice** sur les décisions n°12 et 13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal avec 30 voix pour et 2 voix contre (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 VILLE DE VIDAUBAN (délibération n°01/15)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente le débat d'orientation budgétaire 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, atteste de la tenue du débat des orientations budgétaires 2015.

2. CONSTRUCTIONS D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION DETYPE FILTRES « PLANTES DE ROSEAUX » A RAMATUELLE DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR (délibération n°02/15)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention complémentaire de 200 000 € auprès du Conseil Général pour l'achèvement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

DANS LE CADRE DES CREDITS DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE (délibération n°03/15)

Madame LOISEL Maryse, rapporteur, expose au Conseil Municipal que l'école Pauline Kergomard nécessite des travaux de restauration des façades ainsi que le remplacement des menuiseries et volets et propose :

- d'approuver le plan de financement et la demande de subvention à hauteur de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire ;
- d'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et de prendre acte de l'inscription de ce projet au B.P. 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2014 AUX AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES

(délibération n°04/15)

Monsieur Christophe BOTTAÏ, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2014 à certains agents des services fiscaux pour un montant total de 30,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2014

(délibération n°05/15)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, donne lecture du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'exercice budgétaire 2014 qui sera annexé au Compte Administratif 2014, conformément à l'Article L 2241-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

6. PARTENARIAT AVEC ESCOTA POUR L'ETUDE ET LA GESTION DE LA FAUNE ET LA FLORE

(délibération n°06/15)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'ESCOTA doit mettre en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre du projet d'extension de l'aire de service de Vidauban. La Commune doit également mettre en œuvre de telles mesures. Il propose donc un partenariat qui portera sur diverses études, actions et mesures en adéquation avec le futur arrêté préfectoral de protection de biotope « APPB ». La participation financière de la commune s'élève à 14 400,00 € (+ les mesures de gestion de mise en œuvre qui n'ont pas été encore déterminées).

Il demande au Conseil Municipal **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec ESCOTA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. ADHESION DES COMMUNES DE CARCES ET MONTFORT-SUR-ARGENS DU S.I.V.A.A.D. RETRAIT DE LA COMMUNE DU PRADET DU S.I.V.A.A.D. (délibération n°07/15)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion des communes de CARCES et de MONTFORT-SUR-ARGENS du SIVAAD en tant que communes membres du Syndicat conformément à ses statuts,
 - d'accepter le retrait de la commune du PRADET,
- et
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

8. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) (délibération n°08/15)

Madame PELASSY Michèle, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport établi par la « Commission locale d'évaluation des charges transférées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

9. RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE DU SPIC « PARKING KERGOMARD » (délibération n°09/15)

Monsieur GUELLATI Tayeb, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que par délibérations des 26 juin 2012 et 22 avril 2014 le Conseil Municipal adoptait le principe de la mise à disposition de personnels municipaux afin d'assurer l'exploitation du service public industriel et commercial du parking Kergomard.

Pour nécessités de service, il demande au Conseil Municipal le maintien et le renouvellement des mises à disposition d'agents municipaux, des services techniques et administratifs à compter du 25 juin 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 et ce, dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

10. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE AU TRAVAIL (AIST 83) – ANNEE 2015 (délibération n°10/15)

Madame LE SAINT Marie-Madeleine, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la convention de service avec l'AIST arrive à expiration et qu'il convient de la reconduire pour l'année 2015 et demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES
(délibération n°11/15)

Monsieur GODMER Christian, rapporteur, informe l'Assemblée délibérante que le Centre de Gestion du Var assure l'organisation des examens psychotechniques aux communes qui en font la demande. Il propose au Conseil Municipal, pour continuer de bénéficier gratuitement de 5 prises en charge annuelles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion du Var.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE (délibération n°12/15)

Monsieur GOUTTEBELLE Robert, rapporteur, propose au Conseil Municipal de :

- **Décider** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant ;
- **Fixer** ce nombre de représentants du personnel à **TROIS**, (soit trois titulaires et trois suppléants) ;
- **Fixer** le nombre de représentants de la collectivité à **TROIS** également, (soit trois titulaires et trois suppléants) ;
- **Décider** du recueil de l'avis, par le CHSCT, des représentants de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h